

# Un labo propose des tests low cost tous les deux jours

**COVID** La solution aux prix élevés des tests pourrait passer par un abonnement mensuel. Des pros de la santé émettent des doutes.

À l'heure où les tests Covid sont devenus payants, l'entreprise Dagobert Sàrl a tiré son épingle du jeu en poussant les prix vers le bas. Le laboratoire propose quinze dépistages pendant un mois pour 165 fr. Ce qui revient donc à pouvoir se faire tester une fois toutes les 48 heures et ramène le prix de l'analyse à 11 fr., au lieu des 47 fr. préconisés par la Confédération.

De tels tarifs inquiètent certains pros de la santé, qui craignent que la qualité des tests n'en pâtisse. Une problé-



Avec cet abo, une analyse revient à 11 francs. -C. NOGLER

matique abordée hier par Linda Nartey, médecin cantonale bernoise et vice-directrice de l'OFSP. «Les contrôles effectués par les autorités et les re-

## CHUV et EPFL aux avant-postes

Le CHUV et l'EPFL ont partagé hier leur découverte: un anticorps qui protégera d'une infection au Covid pendant 4 à 6 mois, tout en aidant à prendre en charge les personnes déjà infectées qui développent une forme sévère. Si ce n'est de loin pas le premier médicament découvert,

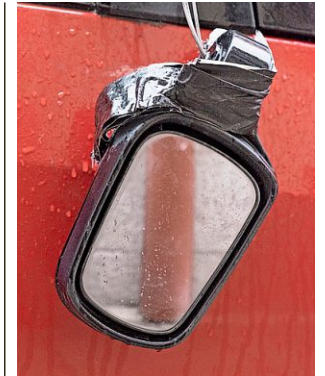
voire même déjà commercialisé, celui-ci a un avantage: même le variant Delta ne lui résiste pas. Mais attention, malgré ses similitudes, il n'est pas un vaccin et ne le remplace pas. C'est une option préventive pour les personnes vulnérables qui ne peuvent être vaccinées.

marques du public ont mis en évidence les lacunes de certaines offres», indique-t-elle.

Dominik Stattler assure pourtant que l'entreprise qu'il dirige emploie de nombreux médecins pour éviter de dégrader la qualité des tests. Il souligne aussi que les employés qui effectuent les frottis ont été formés par des experts en maladies infectieuses. «Nous avons également mis en place

des vérifications ponctuelles», a expliqué le directeur.

Lorenz Schmid, gérant de la pharmacie Paradeplatz, n'est pas convaincu par cette offre. S'il ne remet pas en question l'utilité des contrôles internes, il estime que ce n'est pas suffisant. «Lorsqu'il s'agit de faire respecter des prestations médicales, la supervision du Canton est importante», estime le pharmacien. -GMO



## Caisses pourries retirées du trafic

**VAUD** Un contrôle de la police lausannoise, mené samedi soir, s'est achevé avec un bilan de 13 voitures acheminées au Service des automobiles (SAN). Neuf véhicules ont été jugés non conformes. Parmi les déficiences constatées: échappements trop bruyants (dont un véhicule mesuré à 106 décibels), pneus lisses, rétroviseur tenant avec du ruban adhésif, disques et plaquettes de freins trop usés ou feu arrière brisé.

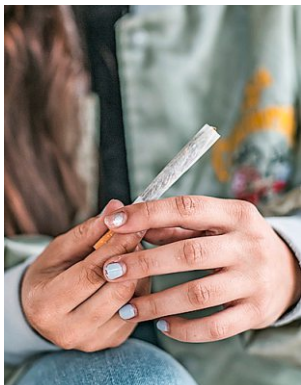
## Des prostituées dans la compta

**VALAIS** Un ex-salarié de l'Action sociale du Canton a été condamné à 24 mois de prison avec sursis durant quatre ans par le Tribunal du district de Sion. Entre juillet et décembre 2019, le Valaisan a détourné un total de 165'000 francs sur le dos du contribuable. Un montant qu'il a tenté de camoufler par une manipulation comptable. Au total, 25 détournements de fonds ont été effectués afin que l'homme puisse se payer des filles de joie.

## De la Syrie à la Belgique

Deux enfants nés en 2016 et en 2017 en Syrie vont enfin mener une vie à peu près normale, a révélé le «Tages-Anzeiger». Leurs parents, un Vaudois et une Belgo-Marocaine, avaient rejoint l'EI vers 2015. Ils ont pu gagner la Belgique, où leur mère sera emprisonnée. Leur père reste en prison en Syrie.

## Pas de dépistage des élèves



Seuls les cas de flagrant délit seront sanctionnés. -GETTY

**VAUD** L'Exécutif cantonal a décidé de ne pas intégrer, dans son nouveau plan de lutte contre les stupéfiants, une proposition qui prévoyait de modifier la loi scolaire afin de permettre aux établissements de dépister les élèves suspects d'avoir consommé du cannabis, explique «24 heures». Bien que sa consommation soit interdite à l'école, il est impossible de déterminer quand elle a eu lieu, puisque le cannabis peut être détecté plusieurs jours, voire plusieurs semaines, après la prise.



La rixe qui a éclaté à la 88e minute d'un match de football amateur a fait deux blessés. -DR  
Des images de la bagarre entre le FC Versoix 2 et le FC Kosova 2 sont à voir sur l'app.

# Les footeurs risquent la prison

**GENÈVE** «Un spectacle navrant témoignant des pires dérives qu'un match peut provoquer.» C'est ainsi que la procureure a décrit la bagarre générale qui a éclaté entre les joueurs du FC Versoix 2 et du FC Kosova 2 lors d'une rencontre de 4e ligue, le 10 juin 2018. Hier, trois joueurs et un supporter de l'équipe kosovare comparaissaient notamment pour rixe. Également accusé de tentative de meurtre pour avoir asséné un coup de

pied à la tête d'un joueur à terre, l'un d'eux risque 4 ans de prison et 7 ans d'expulsion. Le Ministère public a aussi requis 180 jours de détention ferme et 24 mois de prison avec sursis pour deux autres prévenus. Des sanctions jugées excessives par la défense: «Cela ressemble à une condamnation pour l'exemple plus qu'à une peine qui tient compte des circonstances du cas d'espèce.» -LHU  
Lire également en page 4